

Privilège—M. Cossitt

Si elle n'est pas autrement interprétée, l'affaire peut donc être parfaitement expliquée par l'article 113 du rapport Beauchesne, dont une phrase se lit comme suit:

Cependant, les différends qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de faits ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Je dois par conséquent décider que bien que le député puisse avoir une opinion différente ou un grief, plusieurs autres moyens s'offrent à lui d'en saisir le ministre, et qu'il ne s'agit pas du tout là d'une question de privilège évidente.

M. Andras: A propos de cet appel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'estime que le député aurait rendu service à la Chambre s'il avait considéré plusieurs autres déclarations que j'ai faites à la chambre et en public pour se rendre compte que j'accorde beaucoup de créance aux instances des députés de tous les partis, des deux côtés de la Chambre, faites à propos de ce genre de décision.

Des voix: Bravo!

M. Andras: Ce genre de décision sur les projets qui seront ou non approuvés requiert l'exercice du jugement dans chaque cas. Même si j'apprécie et respecte totalement les talents et l'intégrité des fonctionnaires, j'ai toujours dit à mes hauts fonctionnaires que les représentants élus du peuple qui siègent en cette assemblée ont une connaissance et une compréhension parfaites de leur circonscription et des problèmes qui s'y rencontrent, ainsi qu'en fait foi en tout premier lieu leur élection. J'encourage et j'ai encouragé les députés de chaque côté de la Chambre, donc de tous les partis représentés à la Chambre, à me faire part de leur opinion concernant les projets qu'il convient ou non d'approuver, tout en gardant pour moi-même, ce qui est juste et qui est précisément la tâche qui m'incombe, la responsabilité de prendre les décisions finales. Voilà comment j'ai exercé ma responsabilité.

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Nord prend-il la parole au sujet de ce rappel au Règlement?

M. Woolliams: Oui, monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter le rappel au Règlement. Il est vrai que le ministre a demandé aux députés d'aider à la formation de comités et à la prise de décisions, mais il a oublié une chose. Une circonscription comme Calgary-Nord peut recevoir \$50,000 ou \$70,000, tandis que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a obtenu la dernière fois presque un million ou un peu plus, ce qui me fait dire qu'il y a anguille sous roche. Chose certaine, l'influence joue un peu.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre. A la manière dont cette honorable assemblée parvient souvent d'elle-même à rétablir l'équilibre, il me semble que nous avons eu dans la même journée, des questions de privilège et des rappels au Règlement, pas plus fondés les uns que les autres, qui se sont contrebalancés. Il vaudrait mieux que la Chambre poursuive ses travaux.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LES PREMIERS MINISTRES DE L'ALBERTA ET DE LA SASKATCHEWAN ET LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vous vous rappelez que j'ai déposé lundi des lettres qui n'avaient pas été traduites, parce que je n'avais reçu l'autorisation de le faire que quelques heures plus tôt. Toute la correspondance a été déposée, mais je demande maintenant à la Chambre, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, de me permettre d'en déposer la traduction.

* * *

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1974—RENOI AU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1974.

Puis-je demander, au nom de mon collègue le président du Conseil du Trésor, le consentement unanime de la Chambre pour que ce rapport de l'Auditeur général soit renvoyé au comité permanent des comptes publics le plus tôt possible.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je me demande s'il faut accorder une signification particulière au fait que ce document semble avoir une couverture rouge?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a demandé le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer le rapport au comité permanent. En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

* * *

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU RAPPORT DE RÉÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉVISION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES FORCES MARÉMOTRICES DE LA BAIE DE FUNDY

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer une étude préliminaire de réévaluation du Comité de révision de l'étude des forces marémotrices de la baie de Fundy sur la possibilité d'aménagement des forces marémotrices de la baie de Fundy.